Rabat, le 05 juin 2018

CIRCULAIRE N° 5815/232

OBJET : Classement dans le tarif du droit d'importation d'un article dénommé "FGPB-101 FIBARO THE BUTTOM".

REFER : Article 45 ter du Code des Douanes et Impôts Indirects.

La question a été posée de connaître le classement dans le tarif du droit d'importation d'un article dénommé "FGPB-101 FIBARO THE BUTTOM ".

Description et utilisation :

Il s'agit d'un appareil de commande compact, présenté sous forme d'un bouton de commande sans fil, d'un diamètre de 46 mm et d'une hauteur de 34mm. Différentes actions peuvent être déclenchées via le bouton.

Il est alimenté par une pile au Lithium et émet des ondes radio à une fréquence de 868,4 ou 869,8 Mhz lui permettant de contrôler d'autres équipements.

Cet appareil est capable de commander des appareils via un protocole de communication sans fil qui utilise les radios fréquences pour établir les communications et échanger des informations.

Classement :

De ce qui précède, l'article dénommé "FGPB-101 FIBARO THE BUTTOM" est un appareil de commande, classé à la position 85.26 du Système harmonisé, rubrique 8526.92.90.00 du tarif du droit d'importation et ce, par application des RGI 1 et 6.

Toute difficulté d'application sera portée à la connaissance de l'Administration Centrale sous le timbre de la présente.

Le Directeur des Etudes et de la Coopération Internationale

Chafik ESSALOUH

SGIA/Diffusion/05-06-18/12h15